

Les RDV Expert

Des dossiers préparés pour vous par nos experts

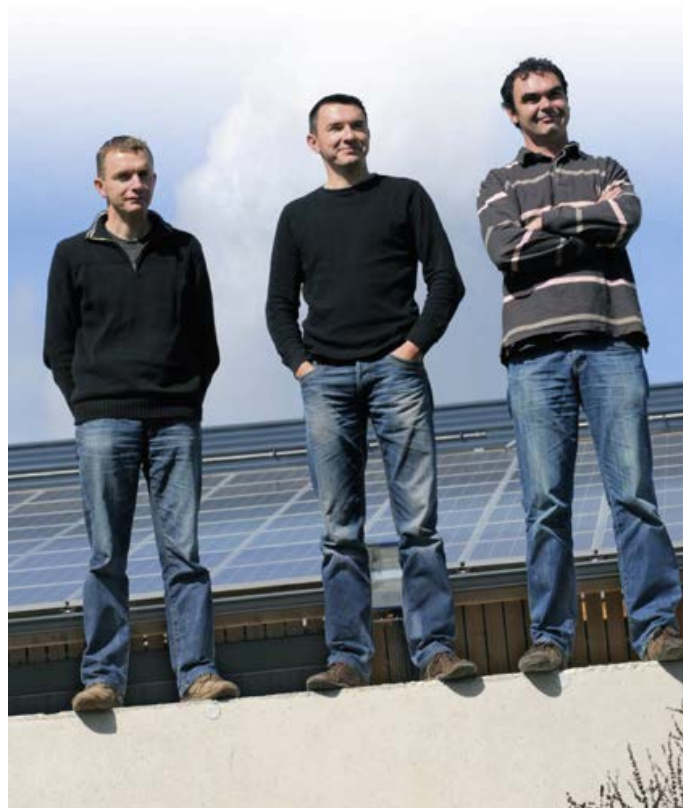


D O S S I E R

Photovoltaïque : de l'énergie à revendre

De l'énergie à revendre

En Bretagne, trois artisans ont su prendre le train du photovoltaïque : ils sont à la fois producteurs d'électricité et installateurs de centrales pour leurs clients. Retour d'expérience avec Samuel Recoursé, responsable de cette branche.



Les trois associés de GR Energies ont créé la SARL Sollone pour exploiter 750 m² de panneaux photovoltaïques sur la stabulation d'un éleveur laitier.

Depuis 2008, vous développez l'installation de panneaux photovoltaïques en complément de votre métier de plombier-électricien-chauffagiste. Quel est son poids dans votre entreprise ?

Samuel Recourse : Prendre le train du photovoltaïque s'est imposé comme une

 ARTISAN, COMMERÇANT, SERVICES

 PROFESSION LIBÉRALE

 AGRICULTEUR

 AUTO-ENTREPRENEUR

 ARTISAN DU BÂTIMENT

VOTRE ESPACE

Créer son compte
c'est facile
et c'est gratuit !

[S'inscrire](#)

VOTRE CONSEILLER

Localisez
votre conseiller
près de chez vous



grâce à notre système
de géolocalisation

[CER FRANCE RECRUTE](#)
[MAGAZINE CER FRANCE](#)
[FICHES CONSEILS](#)
[À VOTRE ÉCOUTE](#)
[10 ÉTAPES CLÉS EN VIDÉO](#)
[ÉMISSIONS TV](#)
[OUTILS DU CRÉATEUR](#)
[RDV EXPERT](#)

A la une :
Conseillers du réseau CER
FRANCE

**Photovoltaïque : de
l'énergie à revendre**

Tous les RDV Experts

[BLOG](#)
[CER FRANCE ET VOUS](#)

Le site des
AUTO-ENTREPRENEURS



Le site des
ARTISANS DU BÂTIMENT



évidence ! Sur nos 15 salariés, 5 travaillent avec moi sur la partie photovoltaïque. En un an et demi, nous avons géré 30 chantiers, auprès de deux profils de clientèle : 25 % de particuliers et 75 % de grandes surfaces principalement agricoles. A ce jour, notre carnet de commandes est bouclé jusqu'à la fin du 1er semestre 2011.

Vous êtes vous-mêmes producteurs d'électricité. Pourquoi ce choix ?

Samuel : J'ai d'abord installé des panneaux à titre personnel, sur ma maison. Puis, avec mes associés, nous avons continué sur une petite surface du bâtiment de GR Energies, 3 kWc(1). Cette expérience s'est avérée concluante, si bien, qu'en 2009, nous sommes passés à la vitesse supérieure. L'opportunité s'est présentée de trouver un bâtiment laitier en cours de construction et bien exposé, et surtout nous connaissions très bien l'agriculteur. Le projet s'est concrétisé par la pose de 750 m² de panneaux photovoltaïques sur la stabulation laitière et la fumière. Il s'agit d'un contrat de location (au travers d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans), qui nous amène à verser un loyer annuel de 3 000 € à Pascal, l'éleveur laitier. En contrepartie, nous exploitons le champ photovoltaïque d'une production de 100 000 kWh à un tarif d'achat de 0,60 €/kWh, avec un retour sur investissement estimé à 10-12 ans.

Cette réalisation est une bonne vitrine de votre savoir-faire.

Samuel : C'est un exemple concret de ce que l'entreprise GR Energies est en mesure de faire (procédé, matériaux utilisés...), puisqu'elle le fait pour elle. Nous avons fait le choix d'une technologie haut de gamme et longuement mûrie. Ce chantier a mis en confiance de nombreux agriculteurs qui sont devenus clients par la suite. Le bilan de cet investissement est entièrement positif, pour nous, pour nos clients potentiels et pour l'éleveur qui a ainsi pu financer la couverture de sa fumière grâce à cet échange gagnant-gagnant !

Vous avez choisi de créer une société distincte pour exploiter cette centrale.

Samuel : Oui, nous avons créé la SARL Sollone pour garantir l'indépendance financière et économique des deux activités et donc diminuer les risques. Nous voulions aussi rendre la production d'énergie autonome, car elle est située sur le bâtiment d'un tiers. Nous avons également anticipé la transmission : un jour, nous aurons la possibilité de revendre la SARL GR Energies et de conserver l'activité de Sollone pour la retraite.

Vous qui êtes des pros de ce type de projets, pouvez-vous nous éclairer sur les étapes importantes ?

Samuel : La toute première étape consiste à réaliser l'étude de faisabilité technique. Il s'agit de prendre toutes les cotes du bâtiment, de voir s'il y a un transformateur électrique à proximité. Ces relevés nous permettent d'analyser la faisabilité du projet, et de bien le dimensionner.

Ensuite, une autre étape, et pas la moindre, c'est la partie administrative. Il faut attendre la proposition technique et financière d'ERDF(2). Elle est indispensable pour la demande de permis de travaux et pour le contrat d'Obligation d'Achat par EDF. La réception du dossier complet valide le tarif de vente d'électricité. C'est une procédure qui dure 3 mois environ actuellement. Nous pouvons démarrer les travaux. Et à la fin du chantier, un organisme de contrôle(3) doit passer pour une validation technique, remise au Consuel qui délivre une attestation de conformité. Et enfin, nous pouvons mettre en service l'installation avec ERDF.

En tout, quel est le délai de réalisation ?

Samuel : Entre la signature du dossier avec le client et l'aboutissement du projet, il faut environ un an. Le délai s'est considérablement raccourci. Quand on a commencé sur ce créneau, on était plus près des deux années.

De tels chantiers ne s'improvisent pas, quels sont vos points de vigilance ?

Samuel : Ces chantiers exigent un haut niveau de qualité à toutes les étapes. Un premier point, c'est la nature du bâti. On ne va pas démarrer un projet sur un support vétuste par exemple. Notre ligne de conduite est très technique. Pour réussir un projet, il faut bien l'évaluer, bien le dimensionner. Chez GR Energies, nous sommes pointilleux sur les détails pour augmenter la rentabilité de l'installation : câblage, onduleur, panneaux...Chaque choix de matériel peut générer de la production en plus ou en moins et donc impacter la rentabilité finale de l'investissement. Autre point de vigilance, c'est lorsque le client veut faire le choix de panneaux différents de ceux que l'on propose via nos fournisseurs habituels. Se pose alors le problème de la garantie décennale. La sous-traitance est très présente sur ce nouveau marché. Attention aux installateurs non qualifiés.

(1) Le Watt-crête est l'unité de mesure de la puissance maximale fournie par les générateurs photovoltaïques.

(2) ERDF : Electricité Réseau Distribution France

(3) (2) Organismes agréés : APAVE, SOCOTEC, VERITAS

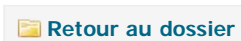
A savoir

L'étude technique du réseau faite par ERDF(2) peut aboutir à un changement de trasfo ou à un changement de ligne, avec un impact financier. S'il faut changer la ligne, 60% du coût sera à la charge du client et 40% à l'ERDF.

Cartes d'identité

| SARL Sollone | SARL GR Energies |
|-------------------------------|--|
| | ZA Racine 2 22230 MERDRIGNAC Tél 02 96 26 50 50 www.grenergies.fr |
| Production et vente d'énergie | - Plomberie, électricité, chauffage - Energie bois - Solaire photovoltaïque et thermique Effectif : 15 salariés |
| Création : juillet 2009 | Création : mai 2003 |

Gérants : Samuel Recoursé, Eric Galliot, Cyrille Galliot



[Tous les flux RSS CER FRANCE](#) [Mentions légales](#) [Accès client CER FRANCE](#)